

LES MODALITÉS

PRÉPARER MA LIVRAISON

POUR TOUTE LIVRAISON

- Donneur d'ordre
- Prestataire : désamianteur ou entreprise de travaux ou collecteur
- Transporteur

Etes garants du respect des conditionnements et du chargement selon la réglementation en vigueur.



INERTAM se réserve le droit

- de pénaliser toute livraison présentant une non-conformité.
- de refuser toute livraison sans BSDA* originaux et CAP*.
- d'interrompre tout enlèvement sans préavis en cas de conditionnement non conforme à la réglementation.

→ TOUT DÉPLACEMENT SERA FACTURÉ

MA LIVRAISON EN TOUTE SÉRÉNITÉ

LES CONDITIONNEMENTS

Les conditionnements doivent être conformes aux prescriptions réglementaires en vigueur :

- Colis étanches homologués amiante avec scellés
- Sans aucune dégradation ou détérioration

**TOUTE ANOMALIE FERA L'OBJET D'UNE NON-CONFORMITÉ A RÉCEPTION ET D'UNE FACTURATION COMPLÉMENTAIRE .
LE COÛT DU RECONDITIONNEMENT S'ÉLÈVE À 200€ HT MINIMUM L'UNITÉ, SELON LE CAS.**

BSDA ORIGINAUX & AUTORISATION DE LIVRAISON

Les BSDA originaux doivent être remis au transporteur avant tout chargement :

- Il contrôle la régularité des BSDA avec les autorisations de livraisons (A.L.) délivrées et vérifie :
- la nature des déchets, la concordance du nombre de conditionnements
- l'inscription des numéros de scellés
- la présence de l'annexe au BSDA en cas d'entreposage et/ou de transport multimodal.
- Il signale toute anomalie et remarque sur la feuille de route
- Il complète sa partie.
- **Il contrôle la conformité des conditionnements et la présence :**
- **des scellés, du CAP, de l'autorisation de livraison (A.L.) et du plan de chargement.**
- **Pour la traçabilité et l'identification au chargement et déchargement, nous recommandons la présence d'un scellé sur chaque colis : amiante lié et amiante libre.**

**EN CAS DE DISCORDANCE AVEC L'AUTORISATION DE LIVRAISON, LE CLIENT CONTACTERA NOTRE PÔLE TRANSPORT .
EN CAS D'ABSENCE DES ORIGINAUX DES BSDA ET DES ANNEXES SI ENTREPOSAGE / TRANSPORT MULTIMODAL,
INERTAM SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER LES DÉCHETS.**

POUR INFORMATION, EN CAS D'IRRÉGULARITÉS CONSTATÉES LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER LA VERBALISATION EST ADRESSÉE AU CHARGEUR SOIT LE DONNEUR D'ORDRE.

- * BSDA : Bordereaux de suivi de déchets amiantés.
- * CAP : certificat d'acceptation préalable des déchets.

EN CAS D'HÉSITATION OU D'INCERTITUDE, MERCI DE NOUS CONTACTER POUR VALIDATION.

Service transport logistique : transport@inertam.fr - 05.58.04.79.90

INERTAM | Groupe EUROPLASMA